

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

Mairie de La Châtaigneraie
Département de la Vendée
Arrondissement de Fontenay le Comte

L'an deux mille vingt-six, le 10 du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 2 mars 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Edwige GODET, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Giovanni RAGON, Marina PAQUIER

SECRÉTAIRE : Guillaume GALLAIS

ABSENTS EXCUSÉS : Michel PETIT, Frédéric BILLAUD, Marie-Anne BELAUD, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER

Michel PETIT ayant donné pouvoir à Edwige GODET
Frédéric BILLAUD ayant donné pouvoir à Thibault GIRARD
Marie-Anne BELAUD ayant donné pouvoir à Claire GUILLOT
Geneviève THIBAUD ayant donné pouvoir à Dominique CHAIGNEAU
André DOPPLER ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date d'affichage 18 mars 2026

N° de délibération	Sujet	Résultat du vote
26.03.10.010	Compte Financiers Uniques 2025	Pour : unanimité des présents
26.03.10.011	Affectation des résultats : budget commune	Pour : unanimité des présents
26.03.10.012	Budgets primitifs : Lotissement Les Jacobins	Pour : 18 Abstention : 5
26.03.10.013	Budgets primitifs : Lotissement le Fief du Rocher	Pour : 18 Abstention : 5
26.03.10.014	Budgets primitifs : commune	Pour : 18 Abstention : 5
26.03.10.015	Vidéoprotection : Proposition technique et financière SyDEV	Pour : unanimité des présents
26.03.10.016	Durée d'amortissement cession de bien	Pour : unanimité des présents
26.03.10.017	Cession de bien	Pour : unanimité des présents
26.03.10.018	Subvention CCAS	Pour : unanimité des présents
26.03.10.019	Contrat d'association : école privée	Pour : unanimité des présents

26.03.10.020	Créations de 4 postes non-permanents (services périscolaires)	Pour : unanimité des présents
26.03.10.021	Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque santé des agents – Mandat au Centre de Gestion de la Vendée	Pour : unanimité des présents
26.03.10.022	Déclassement domaine privé	Pour : unanimité des présents

Marie-Michelle CHAIGNEAU
Maire



Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 17
- votants : 22

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Délibération n° 26.03.10.010

L'an deux mille vingt-six, le 10 du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 2 mars 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence GIRARD, Maire-adjoint.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Edwige GODET, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Giovanni RAGON, Marina PAQUIER

SECRÉTAIRE : Guillaume GALLAIS

ABSENTS EXCUSÉS : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Michel PETIT, Frédéric BILLAUD, Marie-Anne BELAUD, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER

Michel PETIT ayant donné pouvoir à Edwige GODET
Frédéric BILLAUD ayant donné pouvoir à Thibault GIRARD
Marie-Anne BELAUD ayant donné pouvoir à Claire GUILLOT
Geneviève THIBAUD ayant donné pouvoir à Dominique CHAIGNEAU
André DOPPLER ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT

Comptes Financiers Uniques 2025

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 21-11-08-093a du 8 novembre 2021 portant d'expérimentation du Compte financier unique par la Commune ;

Vu la commission finances du 19 février 2026 ;

Considérant que les Comptes financiers uniques met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la Commune ;

Considérant que les Comptes financiers uniques est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ces Comptes financiers uniques remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Considérant que Madame le Maire n'a pas participé au débat financiers uniques ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Laurence GIRARD, Première adjointe, délibérant sur les Comptes Financiers Uniques 2025, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite des Comptes Financiers Unique 2025, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		570 020.88		22 435.78		592 456.66
Part affectée investissement				254 951.03		254 951.03
Opérations de l'exercice	2 501 234.63	2 934 525.43	1 547 545.27	1 404 132.20	4 048 779.90	4 338 657.63
TOTAUX	2 501 234.63	3 504 546.31	1 547 545.27	1 681 519.01	4 048 779.90	5 186 065.32
Résultats de clôture		1 003 311.68		133 973.74		1 137 285.42
Restes à réaliser			714 010.27	425 124.97	714 010.27	425 124.97
TOTAUX CUMULES		1 003 311.68	714 010.27	559 098.71	714 010.27	1 562 410.39
RESULTATS DEFINITIFS						848 400.12

COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		63 355.91		160 617.17		223 973.08
Opérations de l'exercice	325 124.22	353 250.65	222 390.24	71 978.86	547 514.46	425 229.51
TOTAUX	325 124.22	416 606.56	222 390.24	232 596.03	547 514.46	649 202.59
Résultats de clôture		91 482.34		10 205.79		101 688.13
TOTAUX CUMULES		91 482.34		10 205.79		101 688.13
RESULTATS DEFINITIFS						101 688.13

COMPTE ANNEXE Lotissement Fief du Rocher

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	80 576.58		22 048.47		102 625.05	
Opérations de l'exercice	218 651.68	180 791.63	176 229.01	206 053.66	394 880.69	386 845.29
TOTAUX	299 228.26	180 791.63	198 277.48	206 053.66	497 505.74	386 845.29
Résultats de clôture	118 436.63	0	0	7 776.18	110 660.75	0
TOTAUX CUMULES	118 436.63	0	0	7 776.18	110 660.75	0
RESULTATS DEFINITIFS	0	0	0	0	110 660.75	0

COMPTE ANNEXE Lotissement Jacobins

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

Résultats reportés	0	0.50	7 512.50			
Opérations de l'exercice	29 138.26	29 139.10	29 138.26	7 512.50	58 276.52	36 651.00
TOTAUX	29 138.26	29 139.10	36 650.76	7 512.50	65 789.02	36 652.10
Résultats de clôture	0	1.34	29 138.26	0	29 136.92	0
TOTAUX CUMULES	0	1.34	29 138.26	0	29 136.92	0
RESULTATS DEFINITIFS	0	0	0	0	29 136.92	0

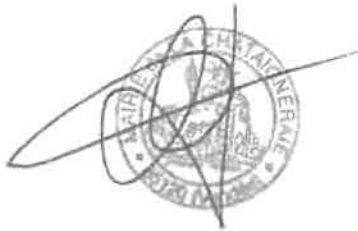
2. **Approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du budget Principal ;**
3. **Approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du budget Assainissement ;**
4. **Approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement Fief du Rocher ;**
5. **Approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement Jacobins ;**
6. **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
 Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
 Certifié exécutoire

Marie-Michelle CHAIGNEAU
 Maire

Le Secrétaire



Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 18
- votants : 23

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

ID : 085-218500593-20260310-26_03_10_011-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Délibération n° 26.03.10.011

L'an deux mille vingt-six, le 10 du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 2 mars 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Edwige GODET, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Giovanni RAGON, Marina PAQUIER

SECRÉTAIRE : Guillaume GALLAIS

ABSENTS EXCUSÉS : Michel PETIT, Frédéric BILLAUD, Marie-Anne BELAUD, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER

Michel PETIT ayant donné pouvoir à Edwige GODET
Frédéric BILLAUD ayant donné pouvoir à Thibault GIRARD
Marie-Anne BELAUD ayant donné pouvoir à Claire GUILLOT
Geneviève THIBAUD ayant donné pouvoir à Dominique CHAIGNEAU
André DOPPLER ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT

Affectation des résultats : budget commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 pour le budget principal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique présente :

Un excédent de fonctionnement de : 1 003 311.68 €

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

RECAPIT
ID : 085-218500593-20260310-26_03_10_011-DE

SLO

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	433 290,80
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	570 020,88
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 003 311,68
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	133 973,74
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-288 885,30
Besoin de financement F. = D. + E.	154 911,56
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 003 311,68
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	154 911,56
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	848 400,12
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Marie-Michelle CHAIGNEAU
Maire



Le Secrétaire

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 18
- votants : 23

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Délibération n° 26.03.10.012

L'an deux mille vingt-six, le 10 du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 2 mars 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Edwige GODET, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Giovanni RAGON, Marina PAQUIER

SECRÉTAIRE : Guillaume GALLAIS

ABSENTS EXCUSÉS : Michel PETIT, Frédéric BILLAUD, Marie-Anne BELAUD, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER

Michel PETIT ayant donné pouvoir à Edwige GODET
Frédéric BILLAUD ayant donné pouvoir à Thibault GIRARD
Marie-Anne BELAUD ayant donné pouvoir à Claire GUILLOT
Geneviève THIBAUD ayant donné pouvoir à Dominique CHAIGNEAU
André DOPPLER ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT

Budgets primitifs : Lotissement Les Jacobins

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif lotissement du Fief du Rocher. Celui-ci s'établit :

- Fonctionnement :
 - . dépenses : 361 808.92 €
 - . recettes : 361 808.92 €
- Investissement :
 - . dépenses : 390 943.84 €
 - . recettes : 390 943.84 €

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances du 19 février 2026,

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

ID : 085-218500593-20260310-26_03_10_012-DE

Entendu l'exposé de Madame CHAIGNEAU, Maire, et après en avoir délibéré

Décide à 18 voix pour et 5 abstentions (Nicolas MAUPETIT, André DOPPLER, Alain ALBERTEAU, Giovanni RAGON, Manuella ROUET)

Article unique : d'approuver le budget primitif Lotissement Les Jacobins 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Marie-Michelle CHAIGNEAU
Maire



Le Secrétaire

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 18
- votants : 23

Délibération n° 26.03.10.013

L'an deux mille vingt-six, le 10 du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 2 mars 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Edwige GODET, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Giovanni RAGON, Marina PAQUIER

SECRÉTAIRE : Guillaume GALLAIS

ABSENTS EXCUSÉS : Michel PETIT, Frédéric BILLAUD, Marie-Anne BELAUD, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER

Michel PETIT ayant donné pouvoir à Edwige GODET
Frédéric BILLAUD ayant donné pouvoir à Thibault GIRARD
Marie-Anne BELAUD ayant donné pouvoir à Claire GUILLOT
Geneviève THIBAUD ayant donné pouvoir à Dominique CHAIGNEAU
André DOPPLER ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT

Budgets primitifs : Lotissement le Fief du Rocher

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif lotissement du Fief du Rocher. Celui-ci s'établit :

- Fonctionnement :

- . dépenses : 262 477.17€
- . recettes : 262 477.17 €

- Investissement :

- . dépenses : 142 517.66 €
- . recettes : 142 517.66 €

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances du 19 février 2026,

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le **17/03/2026**

ID : 085-218500593-20260310-26_03_10_013-DE

Entendu l'exposé de Madame CHAIGNEAU, Maire, et après en avoir délibéré.

Décide à 18 voix pour et 5 abstentions (Nicolas MAUPETIT, André DOPPLER, Alain ALBERTEAU, Giovanni RAGON, Manuella ROUET)

Article unique : d'approuver le budget primitif Lotissement du Fief du Rocher 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Marie-Michelle CHAIGNEAU
Maire



Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the text 'Le Secrétaire'.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 18
- votants : 23

Délibération n° 26.03.10.014

L'an deux mille vingt-six, le 10 du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 2 mars 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Edwige GODET, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Giovanni RAGON, Marina PAQUIER

SECRÉTAIRE : Guillaume GALLAIS

ABSENTS EXCUSÉS : Michel PETIT, Frédéric BILLAUD, Marie-Anne BELAUD, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER

Michel PETIT ayant donné pouvoir à Edwige GODET
Frédéric BILLAUD ayant donné pouvoir à Thibault GIRARD
Marie-Anne BELAUD ayant donné pouvoir à Claire GUILLOT
Geneviève THIBAUD ayant donné pouvoir à Dominique CHAIGNEAU
André DOPPLER ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT

Budgets primitifs : Commune

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Celui-ci s'établit :

- Fonctionnement :

- . dépenses : 3 575 040.21 €
- . recettes : 3 575 040.21 €

- Investissement :

- . dépenses : 4 103 852.10 €
- . recettes : 4 103 852.10 €

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances du 19 février 2026,

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

ID : 085-218500593-20260310-26_03_10_014-DE

SLO

Entendu l'exposé de Madame CHAIGNEAU, Maire, et après en av

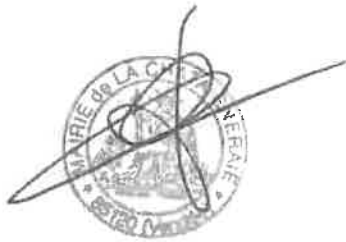
Décide à 18 voix pour et 5 abstentions (Nicolas MAUPETIT, André DOPPLER, Alain ALBERTEAU, Giovanni RAGON, Manuella ROUET)

Article unique : d'approuver le budget primitif 2026 – Budget Général.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Marie-Michelle CHAIGNEAU
Maire



Le Secrétaire

A stylized signature in black ink, consisting of several loops and a vertical line, positioned to the right of the text 'Le Secrétaire'.

* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 18
- votants : 23

Délibération n° 26.03.10.015

L'an deux mille vingt-six, le 10 du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 2 mars 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Edwige GODET, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Giovanni RAGON, Marina PAQUIER

SECRÉTAIRE : Guillaume GALLAIS

ABSENTS EXCUSÉS : Michel PETIT, Frédéric BILLAUD, Marie-Anne BELAUD, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER

Michel PETIT ayant donné pouvoir à Edwige GODET
Frédéric BILLAUD ayant donné pouvoir à Thibault GIRARD
Marie-Anne BELAUD ayant donné pouvoir à Claire GUILLOT
Geneviève THIBAUD ayant donné pouvoir à Dominique CHAIGNEAU
André DOPPLER ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT

Vidéoprotection : Proposition technique et financière SyDEV

Le Sydev a transmis une convention pour l'adaptation réseau EP pour Vidéoprotection, le montant des travaux s'élève à :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Prestations accessoires					
Autres Prestations	22 682,00	27 458,00	27 458,00	100,00 %	27 458,00
TOTAL PARTICIPATION					27 458,00

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1,

Vu la convention n°2026.ECL.0065 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de prestations accessoires ;

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 085-218500593-20260310-26_03_10_015-DE

Considérant que la participation de la commune s'élève à 27 458.00 € pour l'opération d'adaptation au réseau EP pour vidéoprotection.

Il est proposé au conseil,

D'ACCEPTER la proposition du Sydev pour l'adaptation réseau EP pour vidéoprotection, moyennant une participation communale de 27 458.00 €.

D'AUTORISER le Maire à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition du Sydev pour l'adaptation réseau EP pour vidéoprotection, moyennant une participation communale de 27 458.00 €.

AUTORISE le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Marie-Michelle CHAIGNEAU
Maire

Le Secrétaire



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 18
- votants : 23

Délibération n° 26.03.10.016

L'an deux mille vingt-six, le 10 du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 2 mars 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Edwige GODET, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Giovanni RAGON, Marina PAQUIER

SECRÉTAIRE : Guillaume GALLAIS

ABSENTS EXCUSÉS : Michel PETIT, Frédéric BILLAUD, Marie-Anne BELAUD, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER

Michel PETIT ayant donné pouvoir à Edwige GODET
Frédéric BILLAUD ayant donné pouvoir à Thibault GIRARD
Marie-Anne BELAUD ayant donné pouvoir à Claire GUILLOT
Geneviève THIBAUD ayant donné pouvoir à Dominique CHAIGNEAU
André DOPPLER ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT

Durée d'amortissement cession de bien

L'ancienne gendarmerie a été cédée à l'EPF au prix de 1 €, ce bien d'une valeur comptable de 519 186.35 € doit être amorti. Vu le montant important de ce bien, il est proposé une durée d'amortissement de 15 ans.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la cession à 1 € à l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la parcelle section AD n ° 517,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer la durée d'amortissement de l'ancienne gendarmerie parcelle section AD n ° 517,

Madame le Maire proposant une durée d'amortissement de 15 ans.

Il est proposé au conseil,

DE DÉCIDER que la durée d'amortissement de l'ancienne gendarmerie parcelle section AD n ° 517 sera de 15 ans.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 085-218500593-20260310-26_03_10_016-DE

SLOW

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

DÉCIDE que la durée d'amortissement de l'ancienne gendarmerie parcelle section AD n ° 517 sera de 15 ans.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Marie-Michelle CHAIGNEAU
Maire

Le Secrétaire



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the text 'Le Secrétaire'.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Délibération n° 26.03.10.017

L'an deux mille vingt-six, le 10 du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 2 mars 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Edwige GODET, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Giovanni RAGON, Marina PAQUIER

SECRÉTAIRE : Guillaume GALLAIS

ABSENTS EXCUSÉS : Nicolas MAUPETIT, Michel PETIT, Frédéric BILLAUD, Marie-Anne BELAUD, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER

Michel PETIT ayant donné pouvoir à Edwige GODET
Frédéric BILLAUD ayant donné pouvoir à Thibault GIRARD
Marie-Anne BELAUD ayant donné pouvoir à Claire GUILLOT
Geneviève THIBAUD ayant donné pouvoir à Dominique CHAIGNEAU

Cession de bien

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1 :

Vu la demande de Monsieur Nicolas MAUPETIT pour l'acquisition de la parcelle section ZA n° 417 d'une superficie de 1 m².

Vu l'avis des Domaines en date du 19 février 2026 estimant la valeur vénale de 20 € HT.

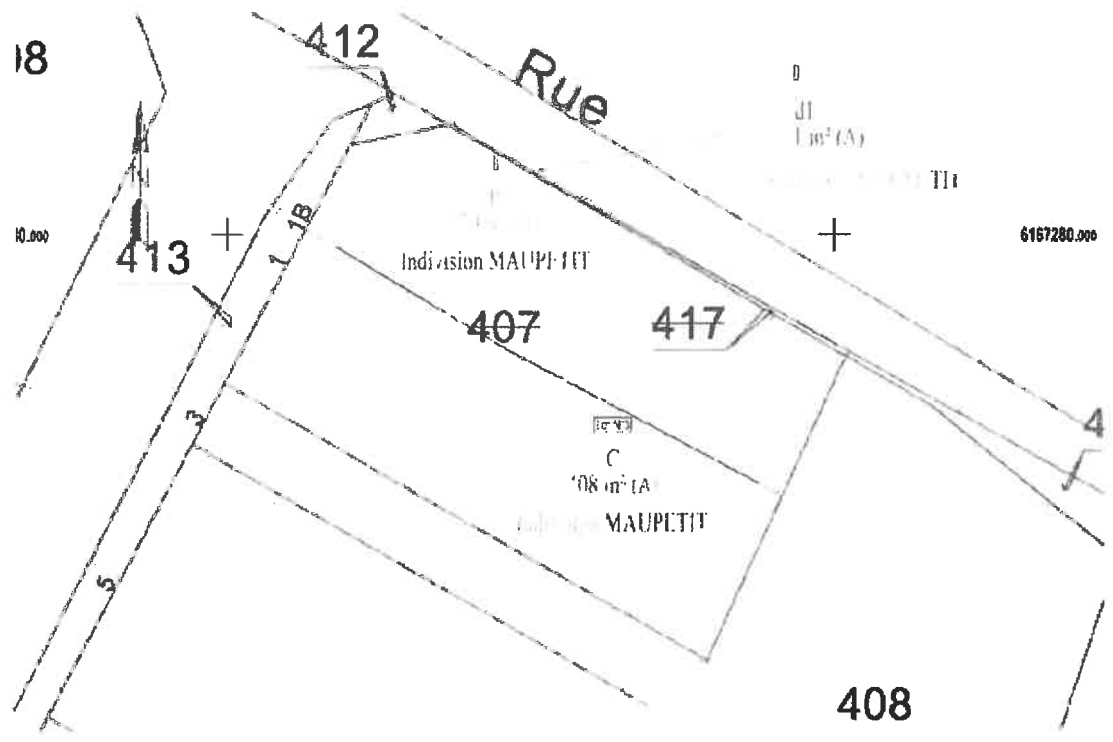
Considérant qu'il y a lieu de définir un prix de vente pour ce terrain,

Il est proposé au Conseil municipal :

DE DECIDER de fixer le prix de vente de la parcelle cadastrée section ZA n° 417, d'une superficie de 1 m² à 1.00 €, étant précisé que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte notariés.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

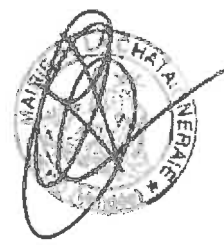
DECIDE de fixer le prix de vente de la parcelle cadastrée section 1 m² à 1.00 €, étant précisé que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte notariés.



Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Marie-Michelle CHAIGNEAU
Maire



Le Secrétaire



* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Giorlette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Mairie de La Châtaigneraie
Département de la Vendée
Arrondissement de Fontenay le Comte

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 18
- votants : 23

Délibération n° 26.03.10.018

L'an deux mille vingt-six, le 10 du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 2 mars 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Edwige GODET, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Giovanni RAGON, Marina PAQUIER

SECRÉTAIRE : Guillaume GALLAIS

ABSENTS EXCUSÉS : Michel PETIT, Frédéric BILLAUD, Marie-Anne BELAUD, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER

Michel PETIT ayant donné pouvoir à Edwige GODET
Frédéric BILLAUD ayant donné pouvoir à Thibault GIRARD
Marie-Anne BELAUD ayant donné pouvoir à Claire GUILLOT
Geneviève THIBAUD ayant donné pouvoir à Dominique CHAIGNEAU
André DOPPLER ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT

Subvention CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L1611-4 et L2331-2 ;

Vu la délibération n° 25-03-31-035 du conseil municipal du 31 mars 2025 fixant la subvention au CCAS ;

Considérant la demande du CCAS de maintenir le même montant de subvention pour 2026 ;

Il est proposé au Conseil municipal, de verser une subvention d'un montant de 65 000,00 € au CCAS en 2026 pour son fonctionnement annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

DÉCIDE de verser une subvention en 2026 au CCAS d'un montant de 65 000,00 € pour son fonctionnement annuel.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Marie-Michelle CHAIGNEAU
Maire



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Le Secrétaire



Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 18
- votants : 23

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 085-218500593-20260310-26_03_10_019-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Délibération n° 26.03.10.019

L'an deux mille vingt-six, le 10 du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 2 mars 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Edwige GODET, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Giovanni RAGON, Marina PAQUIER

SECRÉTAIRE : Guillaume GALLAIS

ABSENTS EXCUSÉS : Michel PETIT, Frédéric BILLAUD, Marie-Anne BELAUD, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER

Michel PETIT ayant donné pouvoir à Edwige GODET
Frédéric BILLAUD ayant donné pouvoir à Thibault GIRARD
Marie-Anne BELAUD ayant donné pouvoir à Claire GUILLOT
Geneviève THIBAUD ayant donné pouvoir à Dominique CHAIGNEAU
André DOPPLER ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT

Contrat d'association : école privée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1,

Vu le contrat d'association N°04-02 en date du 23 juillet 2004 et ses avenants,

Vu la délibération du 6 octobre 2025, décidant de verser, à l'OGEC de l'école Sainte Marie, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025, une participation par élève de La Châtaigneraie de 343.29 €, correspondant au 4/12^{ème} du coût d'un élève fréquentant l'école publique,

Vu le nombre d'élèves inscrits pour l'année scolaire 2025/2026 : 100, dont 71 élèves de La Châtaigneraie,

Considérant que pour la fin de cette année scolaire, soit du 1^{er} janvier au 31 août 2026 la participation par élève de La Châtaigneraie s'élève à 686.58 € correspondant au 8/12^{ème} du coût d'un élève fréquentant l'école publique,

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 085-218500593-20260310-26_03_10_019-DE

La participation à verser à l'OGEC de l'école Sainte Marie pour cet

686.58 € x 71 élèves = 48 747.18 €

Il est proposé au Conseil,

DE verser à l'OGEC de l'école Sainte-Marie pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2026 la somme de quarante-huit mille sept cent quarante-sept euros et 18 cts (48 747.18 €) conformément au contrat.

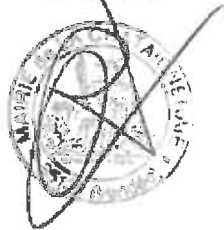
Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

DÉCIDE de verser à l'OGEC de l'école Sainte-Marie pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2026 la somme de quarante-huit mille sept cent quarante-sept euros et 18 cts (48 747.18 €) conformément au contrat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Marie-Michelle CHAIGNEAU
Maire



Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 18
- votants : 23

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Délibération n° 26.03.10.020

L'an deux mille vingt-six, le 10 du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 2 mars 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Edwige GODET, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Giovanni RAGON, Marina PAQUIER

SECRÉTAIRE : Guillaume GALLAIS

ABSENTS EXCUSÉS : Michel PETIT, Frédéric BILLAUD, Marie-Anne BELAUD, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER

Michel PETIT ayant donné pouvoir à Edwige GODET
Frédéric BILLAUD ayant donné pouvoir à Thibault GIRARD
Marie-Anne BELAUD ayant donné pouvoir à Claire GUILLOT
Geneviève THIBAUD ayant donné pouvoir à Dominique CHAIGNEAU
André DOPPLER ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT

Créations de 4 postes non permanents (services périscolaires)

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 4 agents contractuels au sein des services périscolaires pour le temps de la pause méridienne ;

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la création :

- d'1 emploi temporaire d'adjoint technique à 15 h / semaine à compter du 1^{er} avril 2026 pour une durée de 6 mois.

- de 3 emplois temporaires d'adjoint d'animation à 9 h / semaine à compter du 1^{er} avril 2026 pour une durée de 6 mois.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, chapitre 012.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.**

**Marie-Michelle CHAIGNEAU
Maire**



**Pour extrait conforme
Certifié exécutoire**

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and curves, positioned below the text 'Le Secrétaire'.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 18
- votants : 23

Délibération n° 26.03.10.021

L'an deux mille vingt-six, le 10 du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 2 mars 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Edwige GODET, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Giovanni RAGON, Marina PAQUIER

SECRÉTAIRE : Guillaume GALLAIS

ABSENTS EXCUSÉS : Michel PETIT, Frédéric BILLAUD, Marie-Anne BELAUD, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER

Michel PETIT ayant donné pouvoir à Edwige GODET
Frédéric BILLAUD ayant donné pouvoir à Thibault GIRARD
Marie-Anne BELAUD ayant donné pouvoir à Claire GUILLOT
Geneviève THIBAUD ayant donné pouvoir à Dominique CHAIGNEAU
André DOPPLER ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT

**Protection sociale complémentaire - Conventions de participation pour la
couverture du risque Santé des agents - MANDAT au Centre de Gestion de la
Vendée**

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;
Vu le Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu la Circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu l'Ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;
Vu l'Ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
Vu le Décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'Accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 26/01/2026 ;

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- Donner mandat au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1er juillet 2027 ;

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Marie-Michelle CHAIGNEAU
Maire



Le Secrétaire



Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 18
- votants : 23

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Délibération n° 26.03.10.022

L'an deux mille vingt-six, le 10 du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 2 mars 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Edwige GODET, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Giovanni RAGON, Marina PAQUIER

SECRÉTAIRE : Guillaume GALLAIS

ABSENTS EXCUSÉS : Michel PETIT, Frédéric BILLAUD, Marie-Anne BELAUD, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER

Michel PETIT ayant donné pouvoir à Edwige GODET
Frédéric BILLAUD ayant donné pouvoir à Thibault GIRARD
Marie-Anne BELAUD ayant donné pouvoir à Claire GUILLOT
Geneviève THIBAUD ayant donné pouvoir à Dominique CHAIGNEAU
André DOPPLER ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT

Déclassement domaine privé

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet porté par le Département de la Vendée visant à réaliser un aménagement de sécurité sous forme de rond-point sur la commune de La Châtaigneraie ;

Vu le plan de division établi par Monsieur JEANNEAU Florent, géomètre-expert à Pouzauges en date du 16 janvier 2026 ;

Considérant que certaines emprises appartenant actuellement au domaine privé de la commune doivent être intégrées au domaine public communal afin de permettre leur affectation à l'usage du public dans le cadre du projet d'aménagement routier ;

Considérant que cette intégration est nécessaire pour assurer la cohérence du domaine public routier communal et permettre la réalisation de l'aménagement projeté ;

Il est donc proposé au Conseil municipal :

1°/ DE DÉCIDER le classement de l'emprise cadastrée section AC n°417, d'une superficie de 60 m², dans le domaine public communal ;

2°/ DE PRÉCISER que cette emprise sera intégrée au domaine public routier communal dans le cadre du projet d'aménagement du futur rond-point ;

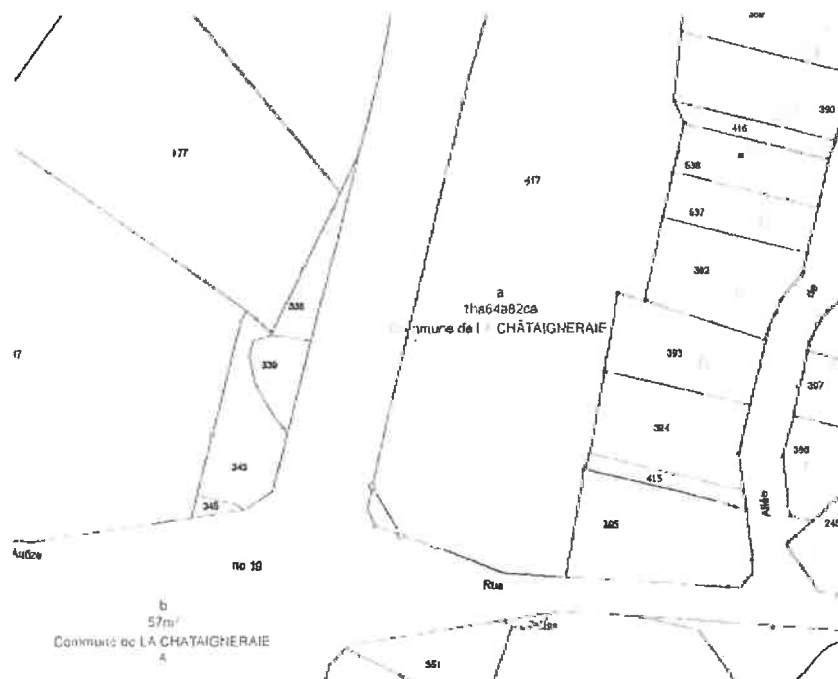
3°/ D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

1°/ DÉCIDE le classement de l'emprise cadastrée section AC n°417, d'une superficie de 60 m², dans le domaine public communal ;

2°/ PRÉCISE que cette emprise sera intégrée au domaine public routier communal dans le cadre du projet d'aménagement du futur rond-point ;

3°/ AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette opération.



Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Marie-Michelle CHAIGNEAU
Maire

Le Secrétaire

